

# Conseil communal de Lausanne

---

## Rapport de la commission des pétitions

chargée de l'examen de la pétition de **M. Georges Guex -**

**«Il faut revenir au rythme lumière le jour, l'obscurité la nuit»**

---

Présidence :	Mme Sara Soto
Membres présents :	Mme Anne Berguerand Mme Christine Goumaz Mme Anita Messere Mme Paola Richard-de Paolis Mme Françoise Piron Mme Graziella Schaller Marlène Voutat M. Quentin Beausire M. Georges-André Clerc M. Gianfranco Gazzola M. Xavier de Haller
Municipal :	M. Jean-Yves Pidoux
Pétitionnaire:	M. Georges Guez
Notes de séance :	M. Frédéric Tétaz

---

Lieu : salle du Conseil communal de l'Hôtel de Ville

Date : 15 janvier 2021

Début et fin de la séance : 17h 00– 17h 52

---

### Audition du pétitionnaire, en présence de M. le Municipal.

La présidente éclaire le pétitionnaire quant au déroulement de la séance.

Le pétitionnaire explique qu'il a déposé sa pétition à la suite de l'installation d'un nouvel éclairage dans son quartier durant l'été 2020 et que celui-ci, étant très intense, empêchait le sommeil des habitants de son quartier.

Il remercie le Municipal car, le 4 janvier les services industriels sont intervenus pour modifier la hauteur des mâts et l'intensité de l'éclairage. Il a fait un mini-sondage dans le quartier et la réponse est positive.

Le texte de la pétition est de nature plus générale et semble concerner tous les quartiers lausannois, même si les signataires viennent tous du même quartier que le pétitionnaire.

*Ce texte demande que les SIL diminuent l'intensité de la lumière entre 22h00 et 05h00, afin de préserver la santé de tous les habitants et demande l'utilisation de régulateurs-variateurs.*

# Conseil communal de Lausanne

---

Monsieur le Municipal nous explique qu'après les travaux réalisés en été 2020 et suite au dépôt de la pétition il a été remarqué que les mâts n'étaient pas à la bonne hauteur par rapport aux luminaires et qu'il y avait eu une erreur d'appréciation. En début 2021, les mâts ont été raccourcis et l'intensité de la lumière diminuée. Le quartier est donc à nouveau dans les standards lumineux des zones 30.

Le plan lumière prévoit des lumières blanches sur les axes de transit et des lumières jaunes pour les zones d'habitations. Un deuxième plan lumière sera présenté prochainement et il se penchera entre autres sur la lutte contre la pollution lumineuse.

Il est rappelé que la pétition demandait l'installation de régulateurs et de variateurs permettant de diminuer l'intensité lumineuse la nuit ainsi que des économies d'énergie. Mais il faudrait étudier cette technologie qui ne semble pas réalisable en l'état, selon M. le Municipal. Il y a environ 14'000 points lumineux commandés par Pierre-de-Plan. Cette commande active des centaines de coffrets dans les quartiers. Ce que demande la pétition équivaldrait à installer des variateurs dans chacun de ces coffrets. Or il faut s'assurer au préalable que la commande centrale puisse activer les variateurs. Il note que la solution décrite par les pétitionnaires en est une parmi d'autres. Le projet de télégestion de l'éclairage public devrait permettre un réglage beaucoup plus fin, tant en termes de découpage du territoire que d'intensité lumineuse.

Le pétitionnaire maintient sa pétition, même si le problème dans son quartier est réglé, la question est plus générale.

## Audition de Monsieur le Municipal sans la présence du pétitionnaire.

Monsieur le Municipal est interpellé sur l'éclairage de certains quartiers résidentiels d'Yverdon-les-Bains, où les lumières publiques réagissent aux mouvements et sur sa faisabilité à Lausanne.

C'est une solution qui va être étudiée et qui a été mise en œuvre sur l'allée principale de Sauvabelin. Pour Yverdon, les retours sont ambivalents, certaines personnes étant effrayées par l'obscurité au-delà des zones éclairées, et il a été signalé des enclenchements de lumière impromptus, d'ailleurs certainement à des passages d'animaux. Des solutions par détection de présence sont envisageables dans des zones résidentielles peu denses, mais l'évolution de l'éclairage public lausannois va vers la télégestion plutôt que vers une telle automatisation.

A une question sur l'important éclairage à l'avenue de Chailly, le Municipal va se pencher sur la question tout en soulignant que la route concernée est un axe routier et qu'apparemment dans l'ordonnance sur la circulation routière il y a des normes qui imposent des types d'éclairages lorsqu'il y a des passages piétons ou des arrêts de bus. Les bases légales sont dans la loi et l'ordonnance sur la circulation routière (LCR et OCR), qui renvoient à des normes SIA. Pour l'éclairage des routes, on ne se réfère pas à des puissances électriques, mais à des unités d'éclairement des surfaces.

Il est rapporté que pour conserver la couleur des passages piétons la nuit et ainsi conserver leur visibilité par les conducteurs, un éclairage jaune est choisi.

Monsieur le Municipal explique que souvent, lors d'un changement d'éclairage il faut aussi changer les réverbères (mâts et luminaires) et pas seulement les ampoules. Actuellement, il y a environ 20% de LED de deuxième génération pour l'éclairage public lausannois. La Municipalité a reçu des soutiens de la Confédération et il y a une convention avec le Canton pour garantir une diminution de 5% par an d'énergie pour l'éclairage lumineux alors que le nombre de points lumineux augmente. Il souhaiterait que la planification lumineuse de la Ville puisse s'appuyer sur un deuxième plan lumière.

Le plan lumière actuel date de 2014 et la vision a changé. Il ne s'agit plus d'éclairer le plus possible, mais de concilier sécurité et respect de la faune. Le plan actuel va jusqu'à 2023. Il serait logique que le plan lumière suivant commence en 2024 et soit soumis au Conseil communal encore cette année voire l'année prochaine.

# Conseil communal de Lausanne

---

## Délibération de la Commission

Vu que le pétitionnaire maintient sa pétition même si le problème dans son quartier est résolu, il paraît clair pour beaucoup de membres qu'il faille planifier l'éclairage dans les quartiers. Cette réflexion profitera au nouveau plan lumière et permettra d'investiguer les quartiers où il serait opportun de diminuer l'intensité lumineuse la nuit, intégrant le fait que que l'éclairage de nuit a aussi pour enjeu le sentiment de sécurité des piétons.

Certains commissaires sont surpris quant au retard qu'aurait Lausanne dans sa gestion à distance de l'éclairage public.

L'analyse de la pétition a soulevé des questions intéressantes et pour beaucoup de membres de la commission, l'outil «postulat» pourrait être plus efficace que la pétition qui ne demande pas de faire un diagnostic précis des autres endroits où c'est mal éclairé.

---

**Conclusion de la commission** : Par 9 voix pour **étude et communication** et 3 voix pour étude et rapport-préavis, les membres de la Commission des pétitions décident, en application de l'art.73 lit. b) RCCL, de renvoyer la pétition à la Municipalité pour étude et communication.

---

Lausanne, le 24 janvier 2021

La rapportrice :

Anne Berguerand

